ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

CHSCT spécial départemental de la Corrèze

Réunion du **jeudi 19 mai 2022**

PROCÈS-VERBAL

Le CHSCT départemental de la Corrèze s'est réuni par visio-conférence de 10h05 à 11h00 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique Malroux, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Christophe Jasson, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginiac ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Monsieur Didier Barros, conseiller principal d'éducation, collège Jean Moulin, Brive ;
- Monsieur Cédric Rava, professeur certifié, collège Georges Cabanis, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Madame Corinne Falguières, assistante de prévention, circonscription Brive-Urbain ;
- Monsieur Vincent Dessemond, assistant de prévention, Ussel Haute-Corrèze.

Au titre d'invités :

- Madame Isabelle Fulminet, attachée d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19 ;
- Madame Isabelle Blavignac, médecin conseiller technique - service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN 19 ;
- Monsieur Thierry Lissac, référent sûreté départemental, DSDEN 19 ;
- Madame Carla Wayak Pambé, assistante de service sociale du personnel, DSDEN 19 ;

- Madame le Docteur Françoise Conchard, médecin de prévention, Rectorat de Limoges ;
- Madame le Docteur Christel Reigniez-Guerin, médecin des personnels, Rectorat de Limoges ;
- Madame Marie Coudert, conseillère de prévention, Rectorat de Limoges ;
- Madame Patricia Szalkowski, infirmière coordinatrice et animatrice du personnel – infirmière, chargée de la promotion de la santé en faveur des élèves de la Corrèze ;
- Madame Stéphanie Simbert, conseillère RH de proximité.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Madame Sandra Lescure, professeur certifié, LP René Cassin, Tulle ;
- Monsieur Boris Duniau, professeur certifié, Lycée B. de Ventadour, Ussel ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, école élémentaire de Varetz ;
- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès, Brive ;
- Madame Célia Soares, assistante de prévention, circonscription Brive-Rural ;
- Monsieur Gabriel Murzin, assistant de prévention, circonscription Tulle – Dordogne ;
- Madame Carine Viguier, assistante de prévention, circonscription Tulle-Vézère ASH.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point Covid
  Capteur CO2 (communes et écoles munies de capteurs CO2)
- Plan académique égalité Femme/Homme
  Déclinaison violence sexuelle et sexiste
  Présentation de Stop discri
- Situation en cours
- Questions diverses.

I. Déclaration liminaire de la Fédération syndicale unitaire (FSU) (ci-joint au procès-verbal)

Monsieur Champetier fait lecture d'une déclaration liminaire.

II. Point Covid

A ce jour, la situation dans le département s'est très fortement améliorée puisqu'elle est très faible au niveau du nombre de cas positif.

Le dernier pointage à la date du 18 mai fait apparaitre :
- 14 élèves en maternelle en situation de Covid
- 26 élèves en élémentaire en situation de Covid
- 40 élèves dans le 1er degré isolés en situation de Covid.

Dans le 2nd degré, selon nos remontées :

- 3 élèves en collège en situation de Covid
- 4 élèves en lycée en situation de Covid
- 7 élèves isolés dans le 2nd degré en situation de Covid.

En ce qui concerne les collègues :

- 7 adultes en situation d'absence Covid.

Situation particulière intervenue la semaine dernière à l'école Paul Salvandy à Brive :

- La classe de CE1 a dû être fermée à cause de l'apparition d'un cluster. Conjointement avec l'ARS et la préfecture, nous avons préféré fermer cette classe.

Historique sur la période écoulée :

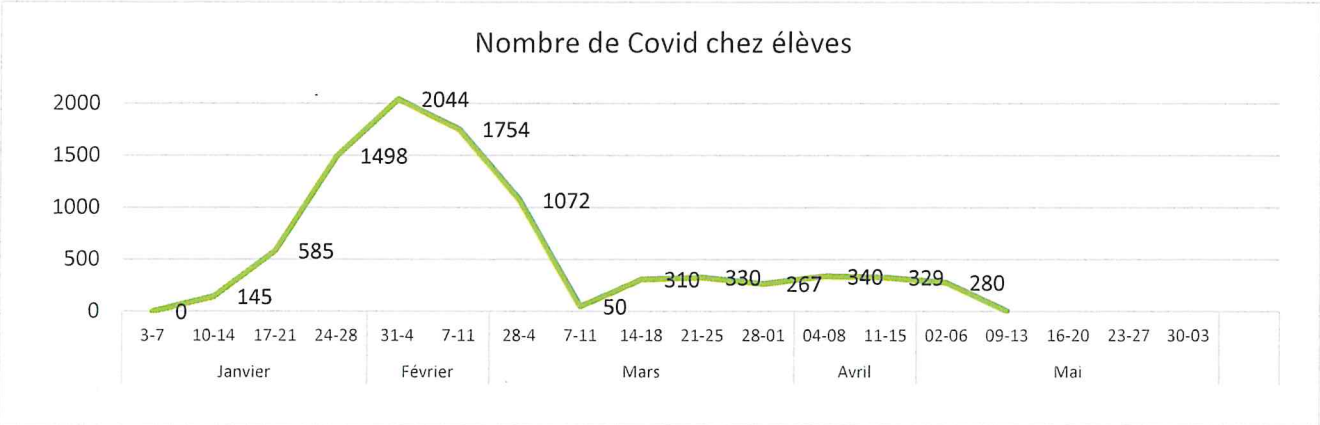

- le pic s'est présenté fin janvier-début février 2022
- 2 044 élèves en situation de Covid
- la vague suivante, on atteint un plateau d'environ de 300 élèves par semaine en situation de Covid.

Répartition des situations d'élèves de Covid par type de scolarité :

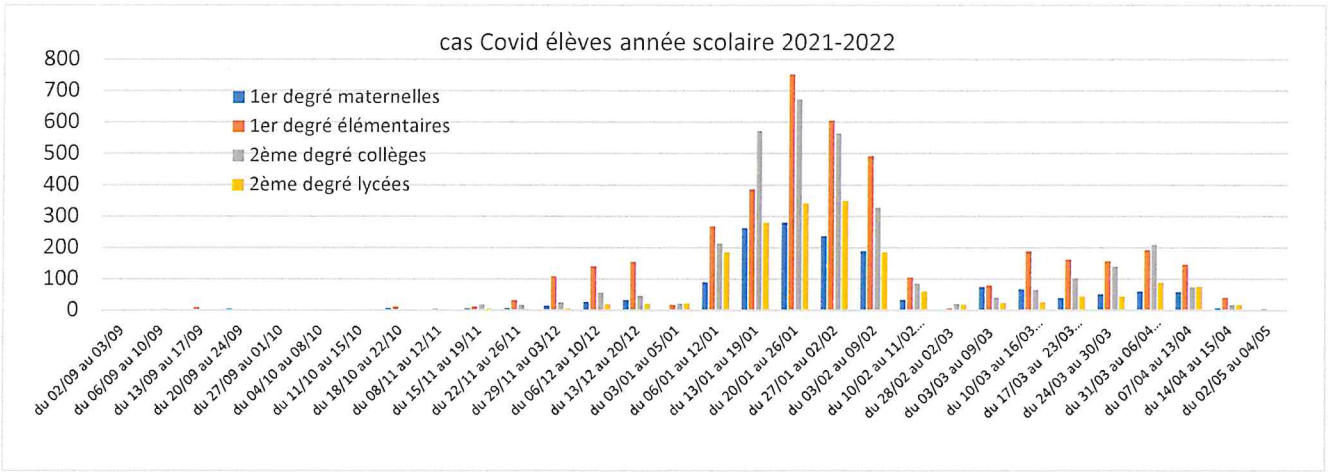

Répartition de situation de Covid en pourcentage du nombre d'élèves scolarisés :

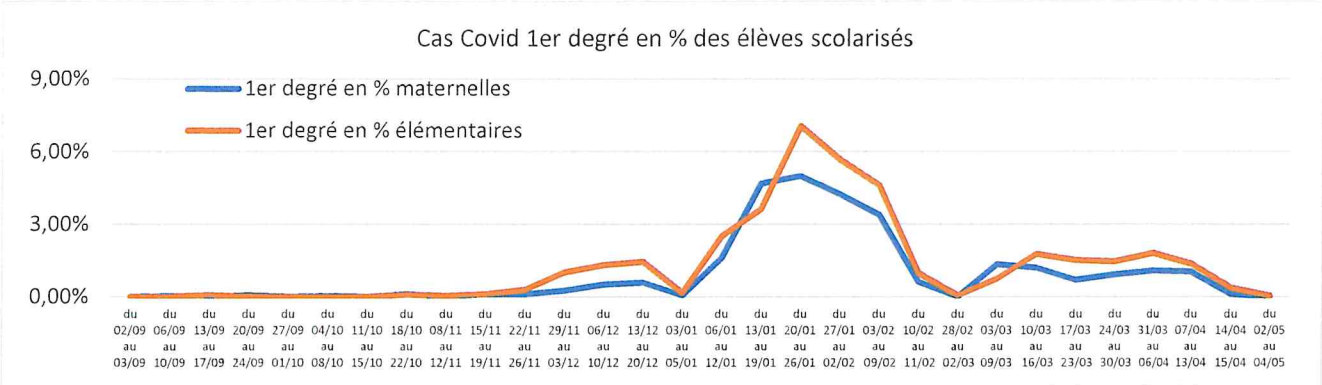

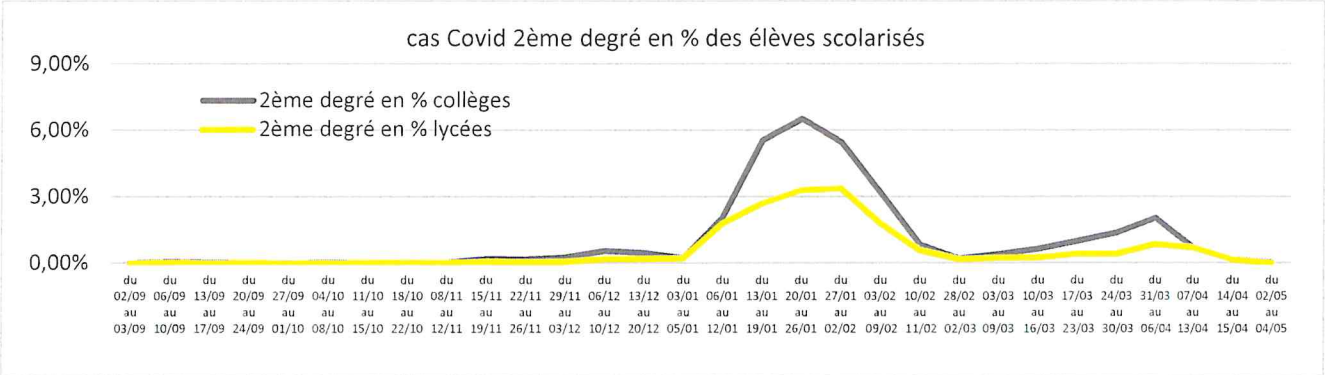

Pour le pic de janvier 2022, nous atteignions environ :

- pour les élémentaires, un peu plus de 6 % des élèves en situation de Covid
- pour les collégiens, un peu plus de 6 %
- un peu moins en maternelle et en lycée.

On remarque que :

- les élèves en maternelle étaient moins touchés proportionnellement alors qu'ils ne portaient pas le masque en classe
- les collégiens et lycéens sont moins en contact en récréation. Ils respectent plus les gestes barrières et le port du masque.

Graphique concernant nos personnels enseignants du 1er degré (le nombre d'absence et la nature) :

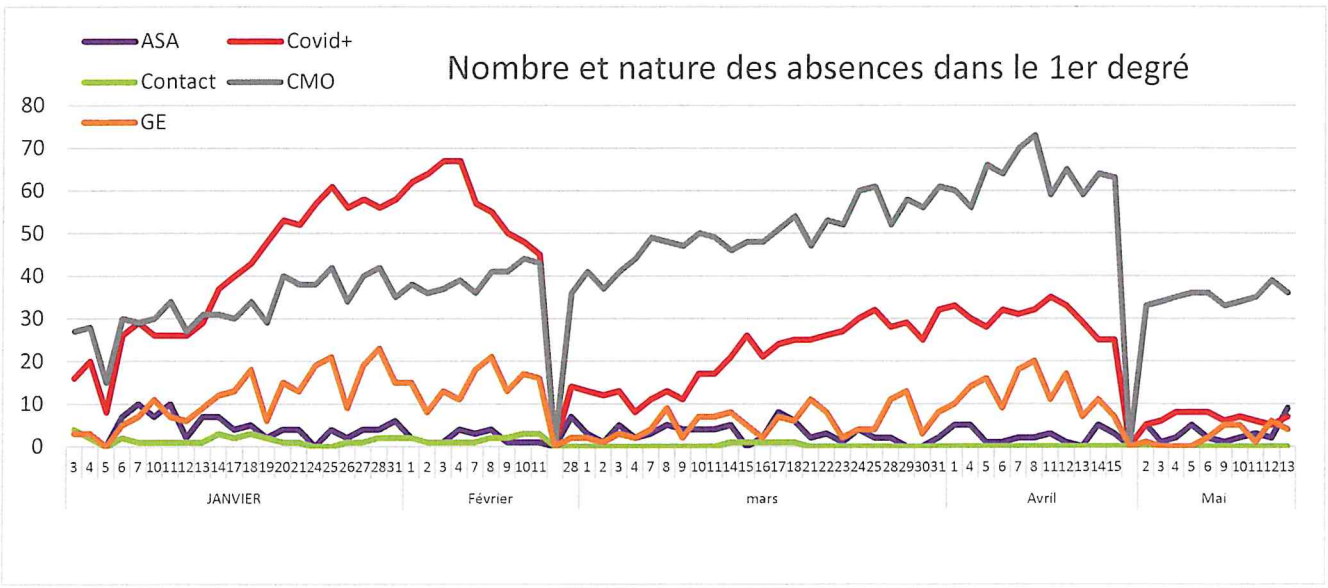

- une sorte de parallèle au début de janvier/février 2022 du nombre d'arrêt maladie (augmentation en situation de Covid)
- après les vacances de février 2022, la situation s'inverse (moins de cas Covid)
- en revanche, les congés maladie ordinaire augmentent (situations de Covid, la grippe traditionnelle, les gastros)
- également, un effet fatigue puisque l'impact en janvier/février 2022 du nombre de cas positif et des sollicitations des collègues fait que cela a pu se ressentir sur du long terme auprès des collègues avec une situation qui se présente au mois d'avril 2022
- pour le mois de mai 2022, la situation se stabilise

III. Equipement des écoles et des établissements en capteurs de CO2

Situation au 6 mai 2022 :
- 71 écoles dotées de capteur CO2 (ci-joint au procès-verbal la liste des écoles)
- 1 seul en collège (collège Georges Cabanis à Brive)
- 2 en lycée (LP Bort-Artense à Bort les Orgues et Lycée d'Arsonval à Brive).

Sur les capteurs CO2, le gouvernement a repoussé le délai au 7 juillet 2022 pour que les communes puissent être remboursées de ses achats.

L'agence régionale de santé (ARS) met en place un certain nombre d'initiative visant a informé les collectivités territoriales, leurs exécutifs et les institutions via des webinaires ou des courriers sur la qualité de l'air au sens large.
L'ARS a déjà fait un webinaire avec l'ensemble des maires. Elle souhaitait que cette information soit partagée avec les directeurs d'école. Elle va présenter aux inspecteurs d'éducation nationale (IEN) ce webinaire en amont afin qu'ils soient sensibilisés. Ensuite, cette information sera communiquée à la rentrée de septembre 2022 aux nouveaux directeurs d'école lors des réunions de rentrée présidées par les IEN.

L'ARS organise le 9 juin 2022 un webinaire sur le thème « Changer d'air c'est nécessaire ». Une communication va être faite la semaine prochaine à l'ensemble de nos collègues. L'inscription est libre en fonction de l'intérêt que chacun peut y porter.

IV. Plan académique égalité Femme/Homme

Madame Simbert présente un diaporama sur le Plan académique d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur le Stop Discri, dispositif académique de recueil des signalements (ci-joint au procès-verbal).

Le plan académique d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été adopté à l'unanimité au comité technique académique du 10 mars 2022.

Une mise en œuvre très concrète se traduit par deux premières actions :
- une action de formation
- une action sur la cellule Stop Discri.

L'action de formation consiste à former les acteurs désignés comme prioritaires à savoir :

- les secrétaires généraux de chaque DSDEN
- les référents départementaux égalité professionnelle
- les assistantes et conseillères de service sociale en faveur des personnels

- les référents VSS « violence sexiste et sexuelle » qui sont les représentants du personnel en CHSCT dont 3 personnes ont été désignées (1 par département) : Mme Lajaumont pour l'académie et le département de la Haute-Vienne, Mme Marche pour le département de la Creuse et Mme Agnoux Laetitia pour le département de la Corrèze.

Une formation s'est déroulée le 12 avril 2022. Elle avait pour objet de sensibiliser et d'attirer l'attention sur ces violences qui peuvent survenir au quotidien.

L'action sur la cellule Stop Discri est un dispositif actuellement actif.

La procédure est la suivante :

- 1ère étape : la réception du signalement au niveau d'un standard téléphonique qui est composé de Mmes Martine Clavaud, Nadia Picat et Marie-Laure Laleu. Elles réceptionnent les appels et établissent un 1er contact par téléphone ou par courriel qui peuvent être facilitateur pour certains agents. Cette 1ère étape va consister à enregistrer la plainte et prendre en compte cet agissement. Une fiche navette sera alors complétée et transmise au niveau du rectorat de la cellule académique qui est composée de Mmes Brissaud (psychologue du travail), Marie Coudert, July Auriat et Frédérique Luneau.

- 2ème étape : une 1ère analyse, un 1er traitement du signalement avec l'enregistrement de la situation et ensuite la saisine de l'échelon départemental avec le soutien de la cellule académique si besoin. Au niveau départemental, la cellule est composée de la manière suivante : du secrétaire général, de la représentante du service social en faveur des personnels Mme Carla Wayak Pambé et de la conseillère RH de proximité Mme Stéphanie Simbert. La cellule départementale est destinataire du signalement et a pour mission de s'assurer de recueillir l'accord de l'auteur et de la victime pour poursuivre ensuite le processus de traitement.

- 3ème étape : l'entretien confidentiel permet de recueillir un maximum d'information, de préciser la situation, d'informer la victime de ses droits, d'orienter au besoin la victime vers les dispositifs d'accompagnement existants et de conseiller la victime sur la constitution de son dossier. L'entretien donnera lieu à un compte-rendu anonyme qui sera visé par la victime. Ce compte-rendu fera l'objet d'une fiche de recueil qui sera enregistrée de manière anonyme dans la cellule académique.

- 4ème étape : l'instruction du signalement se fera sur la base du compte-rendu, une commission appréciera si la situation relève du périmètre du dispositif. Cette mission a pour rappel de bien traiter les signalements pour des agissements d'agent à agent uniquement. Ne sont pas pris en compte les agissements entre agent et élève par exemple. Si l'auteur accepte que l'anonymat soit levé l'instruction pourra démarrer et la commission déterminera les suites à proposer à la rectrice et informer l'auteur du signalement des propositions d'actions qui seront engagées.

Une communication est faite sur le site du rectorat. Il y aura une action d'information à la rentrée, Mme Agnoux y sera associée.

La DSDEN de la Corrèze souhaite faire une communication massive pour la prochaine rentrée scolaire.

V. Situation en cours

EREA Meymac

Le secrétaire général expose la situation qui s'est présentée à l'EREA Meymac au cours de la fin de l'année scolaire au mois de décembre 2021.

Au mois de décembre 2021, la DSDEN de la Corrèze a été alertée par une émanation d'odeur de fioul domestique qui provenait de la cuve de l'EREA Meymac. Ce qui a immédiatement nécessité la fermeture de l'établissement jusqu'aux vacances scolaires le temps d'investiguer et d'évaluer la dangerosité. Tout risque d'explosion ou

d'incendie ayant était écarté par les pompiers. Il restait néanmoins d'identifier l'origine de cette émanation d'odeur de fioul et surtout des risques sur la santé avec les molécules en suspension dans l'air. La région a immédiatement dépêché les services techniques et l'investigation a démarré immédiatement ce qui a permis d'identifier une fuite sur la cuve. Une fissure est apparue, le fioul s'était répandu dans la terre et dans les canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées, il a fallu dépolluer.
Au retour de janvier 2022, une cuve a été installée provisoirement pour maintenir le chauffage dans les autres bâtiments et la nouvelle cuve a été commandée.
Pendant ce temps-là, des analyses d'air ont été effectuées. Une aération des bâtiments a été opérée pendant toute la durée des congés scolaires.
Au retour des vacances, le 03 janvier, l'établissement n'était pas en mesure de pourvoir accueillir les élèves. Ils ont été mis en vacances de façon prolongé pendant une semaine supplémentaire.
Par la suite, ils ont été accueillis dans l'établissement puisque les émanations de fioul avaient fortement diminué, sauf dans la salle de restauration. L'EREA a été obligé de trouver une alternative pour assurer la restauration des élèves demi-pensionnaires et internes. Par un système de bus, les élèves ont pu aller manger au lycée forestier à proximité.
Toute l'investigation a été faite sur le plan technique (entretien des réseaux, rénovations...) et l'établissement a pu réouvrir le 21 mars 2022.
Entre temps, les agents ont été associés, le CHSCT de l'établissement a été mobilisé ainsi que l'ensemble des acteurs. L'inspecteur SST s'était rendu sur place et a fait ses analyses. Une entreprise privée a pu faire les analyses beaucoup plus précises qui nécessitaient 3 semaines d'études avant de rendre son rapport.

VI. Questions diverses

1 – Groupe de travail sur l'école inclusive du 31 mars 2022

Monsieur Champetier présente le compte-rendu (ci-joint au procès-verbal).

Le groupe de travail sur l'inclusion donne un état des lieux. Il fait apparaitre l'émergence de nouveaux protocoles. L'IA-DASEN souhaite qu'il y ait des temps réguliers pour partager les états des lieux, l'évolution des dispositifs et les évolutions chiffrées des recrutements. L'objectif étant d'être en phase avec l'expression des besoins du terrain. Le prochain groupe de travail pourrait être sur la thématique « Les unités d'enseignement externalisées ».

2 – Situation particulière d'un élève

Monsieur Champetier expose la situation.
Des aides et des soutiens ont été mis en place. La famille de l'élève va déménager à Cublac. L'AESH qui le suit actuellement se destine à une carrière d'éducateur spécialisé (il ne sera vraisemblablement plus sur le poste d'AESH à la rentrée prochaine).
La FSU demande s'il y a un moyen de préparer l'arrivée à l'école de Cublac.

Monsieur l'IA-DASEN informe que l'administration suit cette situation.
Il est encore prématuré d'aborder la scolarisation à l'école de Cublac pour ce jeune. Dans les derniers échanges avec la famille, il y a quelques incertitudes sur l'arrivée dans cette commune. Il est difficile d'aller plus loin tout de suite. Toutefois, des contacts sont déjà en cours pour pouvoir répondre dans les meilleurs délais pour la rentrée.
Aujourd'hui, la scolarisation du jeune se passe dans de bonnes conditions. Tout le travail mené, a conduit à une situation très satisfaisante avec une augmentation du temps de scolarisation (un accompagnement systématique par l'AESH).

3 – Visites des établissements

A cause de la crise sanitaire, les visites dans les établissements scolaires ont été interrompues.
Monsieur le secrétaire général est chargé de la programmation des visites pour la prochaine rentrée.

4 – Réunions « Gestion du Covid19 »

Les réunions régulières que nous avons eu avec les organisations syndicales au plan départemental étaient tous les 15 jours, puis ensuite toutes les 3 semaines.
Monsieur l'IA-DASEN informe que la prochaine réunion qui se tiendra le 24 mai 2022 sera la dernière.

VII. Mots de Mme Conchard

Madame Conchard a été, jusque-là, le seul médecin du travail. A cause du manque de temps, elle ne pouvait participer aux CHSCT départementaux. Depuis le 2 mai 2022, le docteur Christel Reigniez-Guerin seconde Mme Conchard. Désormais, elles essaieront d'être présentes l'une ou l'autre aux CHSCT départementaux

La séance est levée à 11h00.

Fait à Tulle, le 14 juin 2022

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

Christophe JASSON

Le secrétaire du CHSCT-SD 19

Romain CHAMPETIER